

Affaire n°41/1978 : Bois d'Olives - Convention de mise à disposition du terrain cadastré section HY n°349 par la Commune de Saint-Pierre à l'Association JADES pour la réalisation d'un jardin de production agricole de fruits et légumes longtemps en ACI (Atelier et Chantier d'Insertion) - Avenant n°2.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée :

-VU la convention de mise à disposition signée le 14/10/2019 (réceptionnée en Préfecture le 15/10/2019) entre la Commune de Saint-Pierre et l'Association JADES (Jeune Association pour le Développement Economique et Social) du bien communal cadastré section HY n°349 situé 278 Chemin Apaya, pour une durée de 4 ans qui a pris fin le 14/10/2023.

-VU l'avenant n°1/2023 du 13/11/2023 (réceptionnée en Préfecture le 17/11/2023) reconduisant la convention de mise à disposition susvisée pour une durée de 2 ans, qui expirera le 14/10/2025.

- VU le courrier de l'Association JADES en date du 23/01/2025 sollicitant le renouvellement de la convention de mise à disposition susvisée

Afin de permettre à l'Association JADES (Jeune Association pour le Développement Economique et Social) de poursuivre sur le bien communal cadastré section HY n°349 leurs activités d'insertion et de jardin de production agricole de fruits et légumes longtemps sur le secteur de Bois d'Olives dans le cadre du dispositif A.C.I (Atelier et Chantier d'Insertion),

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **D'APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition en date du 14/10/2019 (réceptionnée en Préfecture le 15/10/2019) et l'avenant n°1/2023 du 13/11/2023 (réceptionnée en Préfecture le 17/11/2023), consentis à l'Association JADES (Jeune Association pour le Développement Economique et Social) Association loi 1901 publiée au J.O le 08/05/2010 (n° SIRET 52404337900014 – code APE 8899B) – adresse du Siège Social : 14 rue Fortuné Hoarau 97414 Entre-Deux, représentée par son Président en exercice Mr Jean Maurice MAILLOT, prenant en compte la nouvelle durée :

- **Désignation du bien :**

Référence cadastrale	Surface	Zonages	Adresse
Section : HY n°349 Domaine privé de la Commune	cadastrale : 4578 m²	PLU (approuvé) : Ug PPR : B2	278 Chemin Apaya (97410)

- **durée :** 1 an à compter du 15/10/2025

Les autres clauses de la convention de mise à disposition en date du 14/10/2019 (réceptionnée en Préfecture le 15/10/2019) et l'avenant n°1/2023 du 13/11/2023 (réceptionnée en Préfecture le 17/11/2023) susvisés restent inchangées

• **DE L'AUTORISER A SIGNER** tous documents liés à cette affaire notamment l'avenant n°2.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE DE SAINT-PIERRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250826-41-1978-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025